

elipso

20
RAPPORT
ANNUEL 22

La *voix*
d'un secteur
majeur !



Christian Théry
Président d'Elipso et
chef d'entreprise

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'année 2022 est exceptionnelle à plus d'un titre.

Elle restera marquée, bien sûr, par la guerre en Ukraine avec ses conséquences terribles sur le plan humain, puis, également sur le plan économique.

Le retour de l'inflation, la hausse des taux et du coût de l'énergie ont engendré de nombreuses difficultés.

Mais nul doute qu'à l'image de notre matériau plastique souple et résilient, nos entreprises sauront saisir les opportunités pour développer une filière d'excellence du « **juste emballage plastique circulaire** ».

Après la dernière grande loi structurante, « **Climat et Résilience** » d'août 2021, puis la parution du **décret 3R** (Réemploi, Recycler et Réduire), nous avons renforcés nos efforts sur le recyclage et démarré nos travaux sur le réemploi.

L'année 2023 commence dans le contexte de la « **PPWR** » (proposition de règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages).

Nous y voyons l'opportunité de disposer un cadre législatif clair et harmonisé, applicable à tous les pays de l'union. Surtout, nous formulons le vœu d'une stabilité législative et du pragmatisme européen, pour sortir du dogmatisme et aborder les vrais enjeux, celui du réchauffement climatique et celui de la biodiversité.

Pour notre pays, **les principaux défis sont l'amélioration de la collecte des emballages ménagers, industriels et commerciaux, et la structuration d'une filière de recyclage forte, moderne et économiquement viable**, permettant à nos entreprises de disposer de matières recyclées de qualité. Nous ne pourrons lutter efficacement sur la préservation de la biodiversité que si les emballages en fin de vie deviennent une ressource.

L'équipe Elipso est profondément renouvelée autour de notre nouveau délégué général, Gaël Bouquet, qui s'est déjà saisi du dossier européen. L'équipe sera pleinement mobilisée, cette année, afin de soutenir efficacement vos intérêts auprès des pouvoirs publics nationaux et européens, sur la réglementation à venir, qui sera structurante pour les fabricants d'emballages.

Toute l'équipe Elipso, avec votre participation et votre engagement, est à votre service et continuera à faire entendre la voix de notre secteur.

***Elipso, soutient
vos intérêts auprès
des pouvoirs
publics nationaux
et européens***

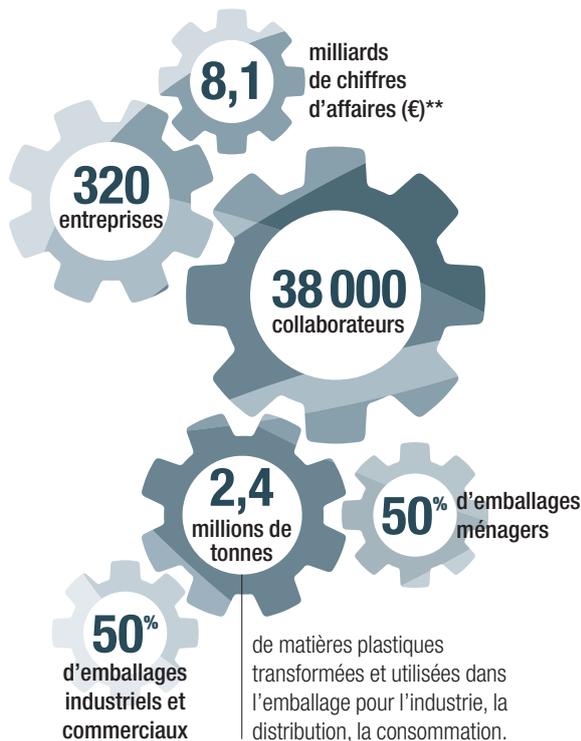


sommaire

	LA FILIÈRE EN QUELQUES CHIFFRES.....	4
	ELIPSO EN 2022.....	5
	LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022.....	6
1	AFFAIRES PUBLIQUES.....	12
2	SÉCURITÉ SANITAIRE.....	16
3	ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	20
4	COMMUNICATION.....	24
5	RÉSEAU & PARTENAIRES.....	28
6	ELIPSO À VOTRE SERVICE.....	30
7	GOUVERNANCE.....	32
8	ÉQUIPE.....	33
9	COMMISSIONS ET SECTIONS.....	34
10	ADHÉRENTS.....	36

La filière en quelques chiffres

L'industrie de l'emballage plastique

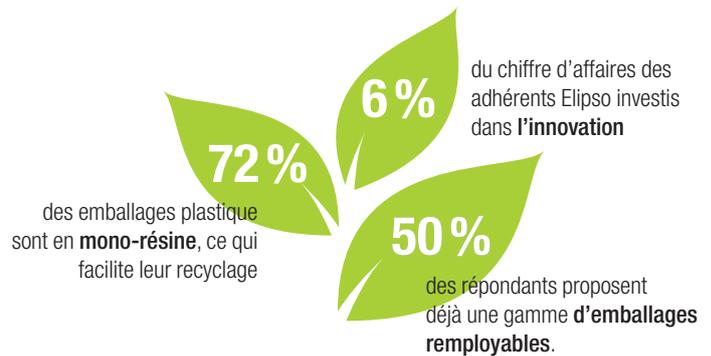


La transition écologique vers une économie circulaire des plastiques

En 2022, Elipso a réalisé une **enquête** qui confirme que les fabricants d'emballages plastique s'inscrivent dans une démarche de progrès.

Les transformations de la filière affichent des résultats concrets puisque **75 % des répondants ont déjà fait évoluer une partie de leur offre pour tendre vers plus de circularité** : emballages mono-résine, emballages biosourcés ou emballages réemployables.

Une transformation réaliste puisque **77 % des engagements volontaires*** d'incorporation de matière recyclée sont déjà atteints.



Aujourd'hui **65 % des emballages plastique** sont recyclables et **15 % ont des filières de recyclage** en développement. Et demain ?



Résultats complets de l'enquête sur [elipso.org](https://www.elipso.org), rubrique actualités

*engagement de l'ensemble de la filière de la plasturgie à incorporer 1 million de tonnes de matière recyclée d'ici à 2025. La quote-part de l'emballage équivaut à 440 000 tonnes.

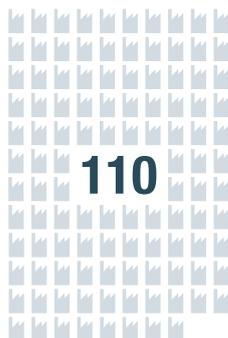
** Données 2018.

Elipso en 2022



Adhérents, merci
pour votre intérêt
et votre implication
au sein d'Elipso !

110
entreprises
adhérentes



80 réunions
commissions et sections



Près de 500 articles publiés
sur l'espace adhérents



180 posts sur
les réseaux sociaux



20%

du temps des collaborateurs Elipso
consacré à répondre aux questions
des adhérents



9 salariés
(au 31 décembre 2022)



20 **webinaires** sur l'actualité législative
et réglementaire, la sécurité sanitaire, sur
l'économie circulaire, la communication...



Plus de 75 articles
parus dans la **presse**



2 **enquêtes** auprès des adhérents

- Économie circulaire
- Conjoncture :
hausse des coûts de production

Espace adhérents | PAGE **30**

Vos contacts | PAGE **33**

**Elipso à votre
service toute
l'année !**

*Les temps
forts
de l'année
2022*





février

mars

avril

Guide argumentaire sur les atouts de l'emballage plastique

La Commission communication d'Elipso a travaillé sur un document orienté vers les metteurs sur le marché. L'objectif est de promouvoir les atouts de l'emballage plastique, de montrer les nouvelles solutions qu'ils apportent dans le cadre d'une économie circulaire et de leur fournir des éléments de langage pour communiquer vers leurs consommateurs.

Ce document est construit comme un guide d'aide à la décision et s'adresse aussi bien à un décideur, qu'à une équipe marketing ou encore R&D.

Un kit de communication et des exemplaires imprimés du guide sont disponibles, ainsi que la version pdf.

Vous pouvez les demander en envoyant un mail indiquant quantités et adresse de livraison à contact@elipso.org

Dans la même collection, un deuxième guide consacré à la décarbonation sort en mars et sera disponible selon les mêmes modalités.

Voir en page 38 de ce rapport annuel.



Assemblée générale

Après une première partie statutaire, Elipso a pour habitude de recevoir, en seconde partie de son assemblée générale, un ou des organismes partenaires.

En 2022, la parole a été donnée à l'ANIA, l'occasion de rappeler nos liens avec nos secteurs clients. Puis, IPC, le centre technique industriel de la plasturgie, est venu présenter son offre de services.



Publication de la stratégie 3R

Le décret n° 2022-549 du 14 avril 2022 acte la stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique dite «**Stratégie 3R**».

Cette stratégie 3R, dans le cadre de la loi Agec, est l'aboutissement des travaux menés depuis 2021 et des concertations auxquelles Elipso a participé. Après le décret publié fin avril, les travaux sur la stratégie nationale 3R ont été menés de septembre 2021 à début 2022.

La stratégie fait un état des lieux, propose une vision et un plan d'actions pour améliorer la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages plastique. Chaque secteur est désormais encouragé, avec l'accompagnement de l'Ademe, à adapter cette vision et son plan d'action en rédigeant sa propre feuille de route 3R.

Ces feuilles de route devraient être finalisées pour mai 2023.





juin

Journée «Food contact»

Grand succès pour cette incontournable journée qui s'est déroulée le 14 juin sous la houlette de Marie-Delphine Bracon, responsable affaires réglementaires chez Elipso.

Au programme : un tour d'horizon de l'actualité réglementaire liée aux contact alimentaire & aux substances. Des intervenants spécialisés sont venus aborder les sujets suivants *Food contact* au UK, de la sortie du statut de déchet, des CSS et autres actualités UE (révision REACH/CPL), des encres, des PFAS...



Documents sur elipso.org, espace adhérent

septembre

Convention annuelle Elipso

La convention annuelle d'Elipso s'est tenue le vendredi 1^{er} juillet 2022 au Jardin d'Acclimatation de Paris sous le thème « *Pourquoi opter pour un emballage plastique aujourd'hui ?* »

Cette convention reste un des moments forts de notre association où les adhérents se retrouvent (une centaine de participants cette année) pour une soirée conviviale et culturelle, suivie d'une journée d'échanges avec des intervenants extérieurs autour de l'équipe Elipso.

Nouveau règlement européen concernant l'aptitude du plastique recyclé au contact alimentaire.

Ce nouveau règlement UE 2022/1616 du 15 septembre 2022 relatif « *aux matériaux et objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires* », entré en vigueur le 10 octobre 2022, a abrogé le règlement (CE) n° 282/2008 dans le même temps.

Très engagé dans la construction du projet en première partie d'année, Elipso a remis une contribution lors de la consultation publique. Après la publication, Elipso a décrypté le texte pour ses adhérents et a contribué à la remontée des difficultés d'interprétation avec d'autres associations européennes auprès de la Commission européenne et des autorités françaises.



convention
elipso
Les entreprises de l'emballage
plastique et souple
1^{er} juillet 2022

Bienvenue

all4pack **TECHNE**
PACKAGING PROCESSING PRINTING LOGISTICS
21-24 NOV 2022
PARIS (JARDIN D'ACCLIMATATION) - FRANCE



Toute l'équipe Elipso en page 33

octobre

Visites de centres de tri

Afin de mieux comprendre sur le terrain les problématiques de tri et de recyclage, Elipso organise régulièrement pour ses adhérents des visites de centres de tri et de centres de recyclage en France.

De nouvelles dates seront proposées. N'hésitez pas à solliciter Elipso pour en organiser dans votre région. Contacter la membre de l'équipe en charge de l'économie circulaire ou envoyer un mail à : contact@elipso.org



Conférence de presse : enquête Elipso sur l'économie circulaire

Elipso a publié, le 5 octobre lors de sa **conférence de presse**, son enquête annuelle sur l'économie circulaire réalisée auprès des adhérents.

Les résultats de l'enquête tendent à montrer les efforts des acteurs du secteur pour effectuer la transition vers une économie circulaire de l'emballage plastique.

Nous vous rappelons qu'il est indispensable que tout adhérent réponde à cette enquête, et ce, pour que nos résultats soient encore plus représentatifs de la filière.

Retrouver le document complet et toutes les données sur le site elipso.org, espace adhérent.



Gaël Bouquet, délégué général

Début novembre, mouvement au sein de l'équipe salariée d'Elipso avec l'arrivée de **Gaël Bouquet** comme délégué général.

Il succède ainsi à **Emmanuelle Buffet** restée plusieurs années chez Elipso en tant que responsable des affaires réglementaires puis déléguée générale.

Après un parcours au sein de plusieurs secteurs de l'économie, Gaël Bouquet représente, à partir de 2017, les intérêts des constructeurs automobiles au CCFA où il exerce les fonctions de directeur juridique en charge des affaires publiques, avant de développer, en 2020, ses propres activités de conseil consacrées notamment aux questions liées à l'économie circulaire (REP des produits du bâtiment notamment) et aux nouvelles mobilités (développement des véhicules électriques et nouveaux services).



Emmanuelle Buffet



Gaël Bouquet



Documents complet et toutes les données sur le site sur elipso.org, espace adhérent



décembre

Annulation du Décret fruits et légumes

À la suite de l'annulation du décret du 8 octobre 2021 relatif à l'obligation de présentation à la vente des fruits et légumes sans conditionnement contenant de la matière plastique, la filière en a profité pour réaffirmer la place qu'assure l'emballage plastique dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les produits fragiles.

Elipso et Polyvia appellent ainsi le législateur national et européen à une adéquation entre les différentes stratégies, et à ne pas créer de régime spécial pour l'emballage plastique au seul motif qu'il est en plastique.



De la charte d'engagement des acteurs du polystyrène au projet «Crea Styr»

Dans le cadre du projet de loi climat, et en lien avec les obligations liées aux résines styréniques, les acteurs de la filière polystyrène, Célène, Citéo, Elipso, Michelin, Plastics Europe, Polyvia, Syndifrais et Valorplast, se sont engagés fin 2021 à mettre tout en œuvre pour développer une filière de recyclage effective d'ici à 2025.

Durant toute l'année 2022, ces acteurs ainsi que des entreprises concernées, ont travaillé à ce projet et ont publié une feuille de route du projet «Crea Styr» publiée en 2023.

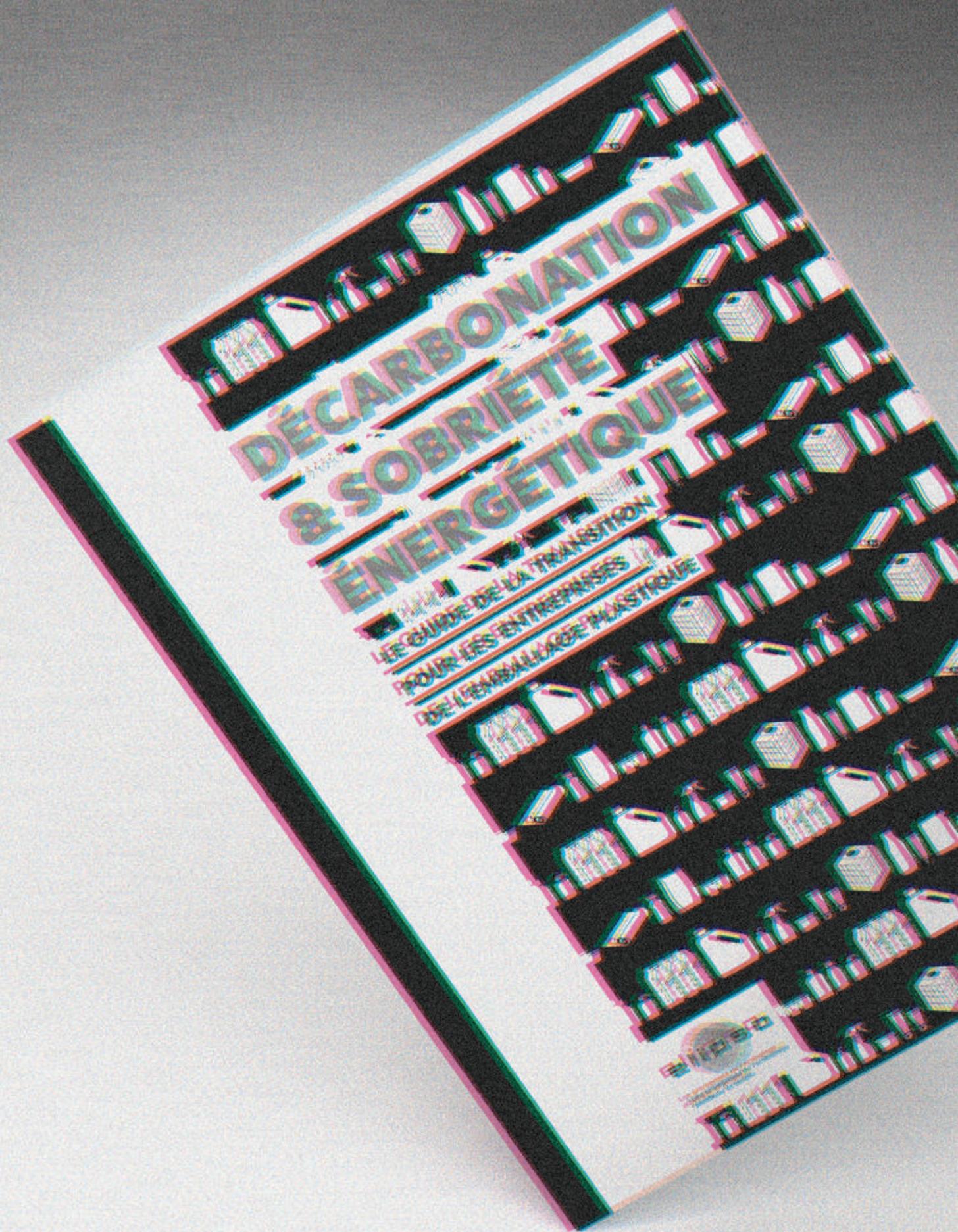


Feuille de route sur elipso.org

PROJET CRÉA-STYR
FEUILLE DE ROUTE

Pour le développement d'une filière de recyclage française efficiente des emballages PSE et XPS

Viser le recyclage de 100% des emballages en polystyrène expansé PSE et en polystyrène extrudé XPS collectés en France d'ici 2025.



Affaires publiques



Affaires publiques

Elipso à travers son pôle affaires publiques se dote des moyens de répondre et de transmettre la voix d'un secteur ambitieux tant au niveau national France qu'au niveau européen.

Elipso ambassadeur de filière, défenseur du savoir-faire

Crée il y a 5 ans le **pôle affaires publiques d'Elipso** poursuit son implantation dans l'écosystème de l'emballage plastique pour porter, de manière juste et objective, les ressorts de la transition circulaire du secteur. Faire connaître et reconnaître l'emballage plastique de demain, pour continuer à travailler sereinement avec visibilité et stabilité.

Les actions engagées, au-delà des grands sujets présentés et développés tout au long de l'année via l'espace adhérents sur elipso.org, les webinaires, les rencontres et échanges, s'articulent autour d'une stratégie à 3 axes :

- **Agir comme partenaire** en apportant sa contribution aux décisions auprès des pouvoirs publics dans leurs choix réglementaires, législatifs mais également politiques ;

- **Être la référence emballage plastique pour l'amont** (fournisseurs de résines, fabricants de machines, plasturgie, etc.) **mais encore davantage pour l'aval**, vos clients qu'ils soient représentés par des associations professionnelles ou directement auprès des marques. Cet axe permet de se coordonner, de porter une seule et même voix pour toute la chaîne de valeur de l'emballage plastique ;

- **Comprendre les enjeux de transformation**, pour l'ensemble des typologies d'emballages représentés par Elipso qu'ils soient environnementaux, sanitaires ou économiques. Cette écoute permettant aussi d'apporter, lors des multiples formats d'échanges internes (commissions, webinaires, événements, direct, etc.), un éclairage sur les nombreuses évolutions (législatives, réglementaires, politiques, économiques, etc.) pour créer ensemble des positions à défendre.

Ces trois piliers résultent de la vision portée par notre association : une industrie du savoir-faire fière de son implantation locale, en pleine transformation, avide de continuer sa transition écologique tout en étant prête à défendre ses atouts, prête à montrer la plus-value de ses emballages pour apporter satisfaction à l'ensemble des produits emballés, pour répondre aux attentes toujours plus techniques des consommateurs.

Elipso à travers son pôle affaires publiques se dote des moyens de répondre, des moyens de transmettre la voix d'un secteur ambitieux tant au niveau national France qu'au niveau européen.

Elipso porteur d'une vision

La vision portée par Elipso est avant toutes choses une volonté de crédibilité, crédibilité vis-à-vis de l'extérieur quels que soient les acteurs, crédibilité vis-à-vis des fabricants d'emballages plastique pour concilier l'ensemble des forces en présence, arriver à un débat objectif autour des sujets liés à la biodiversité, à la transition vers une industrie décarbonée, à la mise en place de règles du jeu efficaces (notamment sur le sanitaire) garantissant à l'utilisateur final, le consommateur ou l'industriel, de pouvoir utiliser vos produits en toute confiance. Une confiance portée sur les fabricants d'emballages plastique dont la fabrication d'emballage est la profession, le métier.

Cette crédibilité de la filière envers une transition circulaire est la condition nécessaire au changement de regard sur vos emballages plastique, à une prise de conscience sur les atouts de ces produits pour éviter toute interdiction subjective.

La filière se prend en charge et donne à ses partenaires une raison d'y croire !

Sans répétition aucune, cette année fût particulièrement chargée pour le monde de l'emballage plastique : chargée non pas seulement pour couvrir les différentes attaques et remises en question liées à l'essence même de nos produits mais chargée également par le nombre de chantiers mis en œuvre ou qui se poursuivent. 2022 fût quelque part aussi en rupture, perdue entre la fin de publication des décrets d'application AGECE et l'attente du géant européen à venir. C'est une année de mise en œuvre et de poursuite du changement.

Au cours de cette année coïncée entre deux grands chapitres mais néanmoins centrale se trouve ainsi les premiers effets concrets de la loi AGECE (on sort de l'attente !), ses premières limites et remise en cause (et finalement l'impact environnemental ?) mais aussi les premiers résultats des prises de positions de notre filière et sa réelle indépendance. Par là nous entendons cette capacité de l'industrie, à travers son association professionnelle, à mettre en place des projets d'envergure, à mobiliser au-delà des lignes établies pour prouver sa volonté de transformation, et accélérer certains travaux qui ne dépendent pas des seuls fabricants d'emballages plastique.

La Responsabilité élargie des producteurs (REP) est désormais un concept extensible à tous !

En ce sens, Elipso veille à vous transmettre toutes les clefs de compréhension par de nombreux webinaires, échanges directs ou commissions (voir espace adhérent sur elipso.org).



Elipso, au carrefour des projets d'avenir de l'emballage plastique

Parmi les grands chantiers et aboutissements portés par le pôle affaires publiques en collaboration étroite avec l'ensemble des compétences, **Elipso a su s'investir considérablement autour du projet de filière PSE/XPS** afin qu'il rejoigne les filières en développement. Le travail n'est pas terminé mais la dynamique est réelle pour croire à une circularité pleine et entière de ces catégories d'emballages (mais aussi pour les autres résines comme les films PP ou les barquettes PET) d'ici peu.

Ensuite, et grâce à l'engagement de nos adhérents, notre association, en partenariat avec d'autres entités de l'éco-système, est allée au bout du recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Conseil d'État relativement au décret visant à interdire certains emballages pour les fruits et légumes. Le décret pris sans considération des éléments portés par la filière, en contresens parfois des objectifs environnementaux liés au bas carbone, à la protection de la biodiversité et à l'articulation nécessaire entre les différentes politiques publiques a été défilé. Ce succès ne doit cependant être perçu comme une victoire à célébrer, il nous rappelle surtout la nécessité de continuer à travailler ensemble à la recyclabilité de nos emballages, à la démonstration de leurs fonctions premières, à la mobilisation des acteurs pour éviter à tout prix toute externalité négative. Seule cette boucle circulaire préservera l'activité.

À titre d'illustration concrète, 2022 c'est aussi une double tentative côté Assemblée nationale d'interdire fermement une majorité des emballages plastique ou tout du moins bouleverser une nouvelle fois un calendrier en place, auquel tout un chacun a pourtant souscrit quelques mois plus tôt. Comment avancer si le cadre réglementaire fluctue ? Comment anticiper, prévoir, investir là où il faut si – en plus des éléments de conjoncture commun à toute entreprise – les règles du jeu changent.

Pour paraphraser une désormais ex-ministre de l'Environnement, on ne va pas refaire le match à chaque nouvelle majorité ou à chaque dépêche AFP. Chiche ! Lors du **projet de loi Pahun**, dans sa version en lecture en septembre dernier, Elipso a su compter sur une mobilisation hors norme de ses adhérents pour, une nouvelle fois éviter les secousses législatives.

Ensuite, Elipso a su rester au cœur des problématiques de ses clients en les accompagnant dans leurs réflexions autour des différentes **feuilles de routes 3R** pour démontrer l'ensemble des atouts de l'emballage plastique, pour garantir les efforts de la filière sur les points encore à travailler.



Toutes les notes
et webinaires sur
elipso.org,
espace adhérent.

2022 en préparation, et demain ? La France toujours à l'avant-garde, l'Europe comme ligne d'arrivée ?

Si l'industrie de l'emballage a su garder son cap en 2022, elle devra redoubler de vigilance en 2023. La concomitance du plastique avec le politico-médiatique ne permet pas à l'industrie d'arrêter ses efforts. La loi AGECE fait des petits, les autres États membres en ont compris le rendement, et la France compte bien être cheffe de file.

Si l'Europe, via la révision du règlement emballage et déchets d'emballages, la publication du règlement relatif aux matériaux et objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, est perçue comme une ligne d'arrivée, les

transformations en cours via la mise en œuvre du réemploi, la REP industrielle & commerciale, les objectifs de réductions, l'extension des consignes de tri, le développement du recyclage chimique, la mise en place de la consigne pour recyclage etc, se fera bien en avance de phase ici, en France.

Cette opportunité doit continuer à être saisie pour développer au maximum l'emballage plastique de demain tout en travaillant par la même sur son image jumelée au produit qu'il conditionne.



Sécurité

sanitaire



Sécurité sanitaire

Des révisions réglementaires européennes importantes et une actualité française qui reste riche avec la loi AGECE, notamment, produisent un impact fort et incessant sur l'activité des adhérents. Elipso poursuit son travail de décryptage et d'accompagnement des adhérents.

Le cadre réglementaire établi en révision

Aujourd'hui le plastique au contact alimentaire est la matière la plus réglementée avec notamment :

- Un règlement européen concernant la **mise en marché de plastique au contact alimentaire** ;
- Un règlement européen sur le **retour au contact alimentaire du plastique recyclé** ;
- En amont, le règlement **REACH** qui recense et évalue les substances utilisées en Europe dont certaines présentes dans les plastiques.

Tous ces textes, et d'autres impactant, sont aujourd'hui en cours de révision ou ont été révisés pendant l'année 2022, créant ainsi de nombreuses modifications réglementaires à suivre et auxquelles nos adhérents doivent s'adapter.



Pour les y aider, Elipso accompagne, décrypte, rédige F&Q et notes d'accompagnement. Elipso échange et apporte son savoir-faire à de très nombreuses reprises avec les administrations françaises, les associations européennes, et toutes les parties prenantes.

Amendements au règlement plastique (UE n°10/2011)

Le **règlement plastique (UE) 10/2011** concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires est régulièrement mis à jour. Ainsi, ce ne sont pas moins de trois projets d'amendements (16°, 17° et 18°) sur lesquels travaille la Commission Européenne. Ils devraient voir la modification des critères liés à plusieurs substances autorisées dans les FCM plastique mais également établir des clarifications sur le lien avec le nouveau règlement européen pour l'incorporation de recyclé en alimentaire.



Pour chacun des amendements, Elipso contribue aux travaux, assure une veille et décrypte pour les adhérents. Face à ce flot de modifications en cours, un GT spécifique va être réactivé en 2023. Il permettra d'étudier les modifications à venir et les impacts pour les adhérents, et de préparer les positions Elipso.

La révision des règlements REACH et CLP, et les impacts des restrictions de substances sur les matériaux

Initiés en 2020, la Commission Européenne poursuit ses travaux liés à la stratégie chimie durable européenne (*Chemical Strategy for Sustainability - CSS*). Dans ce cadre, la révision des règlements REACH et CLP, structurants pour les substances, continuent malgré un délai supplémentaire prévu pour REACH. Ils augurent des changements majeurs et impactant, y compris pour les FCM.

En parallèle, la mise en projet des restrictions selon REACH donne un avant-gout des effets des enjeux à venir. Ainsi, les projets de restriction sur les microplastiques ou les PFAS (déjà indiqués dans la *Green Deal*) ne se concentrent plus sur une substance à la fois mais visent des groupes de substances et laissent entrevoir des adaptations importantes à prévoir.



Elipso contribue aux consultations, assure une veille et décrypte régulièrement les avancées de cette révision pour ses adhérents. Face à ce flot de modifications en cours, un GT spécifique va être créé en 2023. Son objectif est d'analyser les conséquences pour les adhérents et de préparer des notes d'accompagnement des adhérents.



Groupe de travail sur les NIAS

Les **NIAS**, (*non intentionally added substances*) sont des substances non ajoutées volontairement comme son nom l'indique (impureté, produit de décomposition...) et qui doivent faire l'objet d'une évaluation de risque. C'est un sujet complexe à mettre en œuvre par les entreprises, d'autant qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de méthodologie harmonisée à l'échelle de l'industrie. Afin de répondre aux besoins des adhérents dans leur démarche d'identification et d'évaluation des risques de ces substances, un groupe de travail Elipso a été constitué. À l'issue du travail des membres du GT NIAS, Elipso propose un kit d'accompagnement des adhérents dans l'évaluation des NIAS comprenant un guide complet ainsi qu'un mémo.



Accompagner/sécuriser l'incorporation de recyclé

Le « tant attendu » règlement européen pour l'incorporation de recyclé en alimentaire

Très attendu depuis plusieurs années, la révision du cadre réglementaire pour l'incorporation de recyclé dans les matériaux et aux objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires a franchi un grand pas en 2022. Respectant le calendrier ambitieux qu'elle s'était fixée, la Commission Européenne a publié le texte final en septembre, seulement neuf mois après avoir présenté son projet.

Le nouveau règlement introduit un véritable changement de paradigme. A la fois opportunité et risque, il promet l'élargissement à de nouvelles technologies et résines recyclées. Mais les difficultés de mise en œuvre encore nombreuses et le retard de la Commission Européenne à fournir des lignes directrices pourraient freiner le bel élan promis par ce texte.



Très engagé dans la construction du projet en première partie d'année, Elipso a remis une contribution lors de la consultation publique. Après la publication, Elipso a décrypté le texte pour ses adhérents et a contribué à la remontée des difficultés d'interprétation avec d'autres associations européennes auprès de la Commission européenne et des autorités françaises. L'accompagnement des adhérents s'enrichira bientôt, puisqu'une fiche d'aide est en cours de rédaction.

Incorporation de recyclé en cosmétique : une Task Force commune FEBEA/ELIPSO

Dans le contexte d'une économie circulaire et du Pacte Vert Européen (Green Deal), l'incorporation de matériaux recyclés est soutenue. C'est pourquoi, compte tenu des risques spécifiques liés au recyclage et pour faire face à une demande croissante en la matière, ELIPSO et la FEBEA ont créé une Task Force afin de produire un guide sur les conditions d'incorporation matière plastique recyclée dans les emballages destinés aux produits cosmétiques.



Dans la continuité de l'année précédente, les adhérents des deux associations engagées dans les travaux depuis plusieurs mois ont finalisé la rédaction d'une première version projet au tout début de l'année 2023. L'objectif est maintenant une diffusion élargie au cours de l'année après une phase de relecture par quelques parties prenantes.



Commission Matériaux en contact (MCDA)

Comme chaque année, 2022 a été rythmée par **4 rendez-vous thématiques** dédiés à la sécurité sanitaire : deux commissions techniques, une « journée food contact », et un séminaire commun avec le « Club MCAS ».

L'occasion d'informer les adhérents sur les actualités réglementaires et sanitaires, mais aussi de les accompagner en explicitant certains sujets particulièrement impactant et complexes, et le parti pris de multiplier les points de vue en invitant plusieurs intervenants extérieurs.



Loi AGECE : les derniers textes d'application du volet *substances* se font attendre

Entre autres dispositions, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGECE) prévoit des mesures spécifiques relatives aux substances (obligation d'information pour certaines, interdiction des huiles minérales). Malgré une date d'entrée en application dépassée, plusieurs textes d'application n'ont été finalisés qu'en 2022 et certains arrêtés sont encore attendus.



Dans la continuité de 2021, plusieurs fédérations impactées dont Elipso, ont alerté les administrations sur l'incertitude juridique engendrée par cette situation. Ces alertes ont été entendus partiellement puisque certaines modalités sont décalées au 1^{er} janvier 2023, d'autres ont fait l'objet de tolérances de contrôles pendant quelques mois et des clarifications ont été apportées via des FAQ.

Stockage des liquides inflammables (IBC) et GT MEDEF suite Lubrizol

Le cadre réglementaire ayant été modifié suite à Lubrizol, des travaux ont été engagés pour **permettre le stockage couvert fermé de Liquides Inflammables en GRV**. Afin de co-construire des protocoles d'essai-feu, les acteurs économiques concernés (dont Elipso et quelques adhérents) et des experts en risque incendie ont créé la **Task-Force « Essai-feu »**.

Après 18 mois de travail, le GT a finalisé 2 protocoles qui ont été présentés à la DGPR. Ces projets font l'objet de nombreux échanges avec l'administration. Ils devraient être finalisés en 2023, puis mis en campagne de test. L'objectif est de proposer des protocoles réalistes et pertinents reconnus par le ministère.



Tous les documents relatifs aux affaires réglementaires : [elipso.org](https://www.elipso.org), espace adhérent.

économie

circulaire



Économie circulaire

Un des plus gros défis de la filière de l'emballage plastique est sa transition vers une économie circulaire. Elipso est pleinement engagé dans cette marche et accompagne toute l'année ses adhérents par son expertise & son suivi du sujet.

Le futur règlement européen Emballages et déchets d'emballages va profondément ancrer les exigences de circularité pour les emballages plastique

Le projet de règlement publié fin 2022 et qui va continuer à évoluer en 2023 va fixer les ambitions et objectifs à atteindre pour l'ensemble des emballages mis sur le marché européen, mais en particulier pour les emballages plastique.

Les emballages plastiques vont devoir être recyclables, puis recyclés. Il leur faudra incorporer du recyclé, mais également faire leur place dans le paysage des emballages réemployables.

Des **travaux de normalisation** importants ont été lancés et devront être à la hauteur s'ils veulent être repris par le futur règlement. Elipso et ses adhérents volontaires sont pleinement engagés dans ces travaux qui vont proposer une façon d'évaluer la recyclabilité des emballages plastique, de définir les critères de leur recyclabilité, ainsi que la qualité des matières recyclées.



Elipso produit régulièrement des mémos et fiches de synthèse sur l'avancée de ces sujets.
elipso.org,
espace adhérent.

Stratégie 3R

Pour la France, la recyclabilité des emballages plastiques est évaluée grâce aux recommandations du **Cotrep**, ces travaux vont nourrir les réflexions européennes (*voir plus bas dans cette rubrique*).

En France, la stratégie 3R visant à réduire, réemployer et recycler les emballages plastiques se poursuit.

La stratégie 3R sur les emballages plastiques publié en avril 2022 fait un état des lieux, propose une vision et un plan d'actions pour améliorer la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages plastiques. Chaque secteur est désormais encouragé, avec l'accompagnement de l'**Ademe**, à adapter cette vision et son plan d'action en rédigeant sa propre feuille de route 3R.

Ces feuilles de route devraient être finalisées pour mai 2023.



L'extension des consignes

L'extension des consignes de tri est quasi finalisée, les filières de recyclage des emballages ménagers se précisent.

Depuis fin 2022, la quasi-totalité des Français ont des consignes de tri étendues : tous les emballages peuvent rejoindre le bac jaune.

C'est aussi grâce à l'info tri désormais obligatoire sur tous les emballages que le geste de tri va s'améliorer et la collecte des emballages plastiques par la même occasion.

À partir de 2023, les éco-organismes (Citeo, Leko) deviennent par ailleurs propriétaires de certains flux issus des centres de tri : les flux « développement ». Ces flux vont faire l'objet d'un « surtri » pour séparer les différents plastiques, puis vont rejoindre leurs filières de recyclage. Des appels d'offres ont été lancés par Citeo pour sélectionner les recycleurs qui recevront les emballages issus du surtri. On connaîtra en 2023 tous les recycleurs (mécaniques et chimiques) qui recycleront les déchets d'emballages plastiques français.

Pour y voir plus clair sur le recyclage chimique, Elipso a mis à disposition une **fiche de synthèse sur le recyclage chimique**.

Des travaux spécifiques sont conduits spécifiquement sur le PSE et le XPS pour développer le recyclage de ces emballages.



Visites :

Afin de mieux comprendre les problématiques de tri et de recyclage, Elipso a organisé plusieurs visites à destination de ses adhérents de centres de tri et de centres de recyclage en 2022. L'occasion de voir concrètement les étapes de tri et de régénération des emballages ainsi que de rencontrer et d'échanger avec les industriels.

COTREP, l'engagement de la chaîne de valeur des emballages plastiques ménagers pour une meilleure recyclabilité

Depuis plus de 20 ans, le Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques (COTREP) accompagne les entreprises pour éco-concevoir des emballages plastiques ménagers recyclables. Il repose sur une gouvernance au consensus rassemblant Elipso, Citeo, le SRP et Valorplast avec droit de veto pour chacun de ses membres..

Sur la base de protocoles représentatifs des pratiques des régénérateurs et de tests à échelle pilote ou industrielle, le COTREP teste et apporte son avis sur la compatibilité des emballages avec les filières de tri et de recyclage. Les conclusions du COTREP se traduisent sous la forme de guides, d'avis généraux et de tableaux de recommandations d'éco-conception, tous disponibles sur le site www.cotrep.fr.

L'année 2022 fut riche en travaux et en essais de recyclabilité avec notamment des études d'impact et des conclusions sur les étiquettes et manchons lors du recyclage des bouteilles et flacons en PE et PET, les barrières (métallisation, PVOH, SiOx) et les souples compostables lors du recyclage des emballages souples PE et les colorants sombres compatibles avec les technologies de tri optique actuelles.

Pour accélérer la transition vers 100 % d'emballages plastiques ménagers recyclables et renforcer sa présence en Europe, le COTREP se structure en Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Cette nouvelle organisation confirme l'ambition de **construire l'économie-circulaire des emballages plastique ménagers** avec les industriels.





Espace adhérent
sur **elipso.org**

Retrouvez toutes les notes
et webinaires cités

Et pour 2023 ? La feuille de route du COTREP s'intensifie avec :

- La rédaction de nouveaux protocoles de tests sur la régénération des emballages rigides PE et PP ;
- Des travaux sur les emballages souples PE (EVA, BOPE, étiquettes...), sur les bouteilles et flacons (bouchons solidaires, PET modifiés, dorure...) et sur les pots et barquettes (buvards, skin...);
- La création et la mise à jour des recommandations selon l'évolution des filières de recyclage notamment celles concernant les pots & barquettes PET operculés, les emballages rigides en PS et les emballages souples en PO.

Focus Créa-Styr

10 industriels et organisations se sont fédérés et structurent le projet opérationnel **Créa-Styr** au travers d'une **feuille de route** (voir elipso.org) pour viser le recyclage de 100 % des emballages en polystyrène expansé (PSE) et en polystyrène extrudé (XPS) collectés en France d'ici 2025.

Actuellement, 33% des emballages PSE (ménagers, industriels & commerciaux) sont recyclés en France. Les emballages industriels et commerciaux en PSE sont déjà recyclés à hauteur de 50 % et nous sommes persuadés qu'une marche de progression forte existe.

Christian Théry,
Président d'Elipso

Twiiice

Twiiice se développe et prépare la REP pour les emballages plastiques industriels & commerciaux.

En prévision de la **Responsabilité élargie des producteurs (REP)** pour les emballages industriels et commerciaux qui deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2025, dix fabricants d'emballages plastique adhérents d'Elipso et quatre producteurs de résines adhérents de *Plastics Europe* ont investi pour créer **Twiiice** qui s'appuiera sur les compétences de Valorplast.

Plusieurs pilotes ont déjà pu être initiés pour mettre en place des boucles permettant de collecter des emballages industriels, les recycler et réincorporer la matière recyclée dans de nouveaux emballages. Twiiice mène également des réflexions pour préparer la REP en 2025. En 2023, la gouvernance pourra être élargie à d'autres fabricants d'emballages et à des metteurs en marché.

twiiice





Communication



Communication

Parce qu'Elipso a pour essence même de porter la voix des industriels de l'emballage, le pôle communication détermine et mène, sous l'impulsion des administrateurs, de la Commission et des collaborateurs, une politique de communication positive et responsable au service des adhérents et donc de la filière.

Pour susciter l'adhésion aux messages d'Elipso, il faut poursuivre une démarche d'écoute des attentes des adhérents et des croyances des autres acteurs à son sujet. Communication et affaires publiques mènent des actions complémentaires et concertées au service d'objectifs communs. La communication, en renforçant l'image d'Elipso, appuie la légitimité et le poids de l'association auprès des pouvoirs publics et partenaires, facilitant ainsi le dialogue porté par les affaires publiques.

Politique de relations médias, stratégie de marque et de contenus, réseaux sociaux, publications, site internet... Autant d'actions qui ont vocation à ancrer les enjeux, positions & actions d'Elipso.

Être à l'écoute des adhérents, pour mieux les représenter et porter les messages de la filière

Commission communication

Pour participer au rayonnement des industriels de l'emballage plastique via Elipso, leur syndicat professionnel, il est important de recueillir les attentes des adhérents pour mieux porter leur parole. La commission communication, ouverte à tout adhérent, est un temps propice aux échanges de remontées d'informations et de détermination des positionnements d'Elipso. Nous remercions l'implication du noyau de fidèles de cette commission. Et invitons les adhérents, qu'ils aient ou non des compétences en communication, à rejoindre la Com'Com.

Relations presse

Un peu moins de 75 articles ont mentionné Elipso, dont l'essentiel dans la presse sectorielle (Emballages magazine, Plastiques & caoutchoucs, Emballage digest, process alimentaire, LSA...) mais également des médias plus généralistes ainsi que des agences de presse (AFP, AEF info).

- Près de 75 articles cette année
- Une dizaine de communiqués de presse (à retrouver sur elipso.org, rubrique presse)
- Une conférence de presse le 5 octobre 2022 (voir p.9).

Projet dossier de presse

Qui est Elipso ? Qui représente cette association ? Quels sont les chiffres clés du secteur ? Quels sont les valeurs et les engagements de cette filière ? Autant de questions et surtout de réponses, à valoriser auprès de la presse pour pouvoir porter nos messages. Ce sont ces questions qui ont mené les équipes à réaliser, durant le dernier trimestre 2022, un **dossier de presse générique**. Il s'agit d'un outil d'accompagnement dans le cadre de des actions de presse, mais également des relations institutionnelles.

Sortie prévue en 2023. À consulter : sur elipso.org, rubrique presse.



Guide de l'emballage

Le «plastic bashing» reste LE sujet évoqué en permanence à l'encontre du secteur. Après une période de projets digitaux directement adressés vers le grand public, L'association a opéré un resserrement de cible en choisissant le secteur client & les médias. Cela s'est traduit par la production d'un guide sur le « juste emballage plastique », publié et diffusé à partir de février 2022.

Guide 12 pages format A4 et sa version anglaise.

Kit de communication comprenant : exemplaires, prêt à poster sur les réseaux sociaux, flyer, formulaire de demande en ligne, proposition d'animation de webinaires dédiés aux adhérents.



Résultats du déploiement

Nous avons touché les cibles espérées comme les données du formulaire de demande le montrent, ce qui nous a conforté dans notre projet de publier régulièrement d'autres guides. En mars 2023, le «Guide sur la décarbonation et la sobriété énergétique» sera publié.

- 2000 exemplaires diffusés aux adhérents et autres demandeurs.
- Utilisation sur salons, séminaires commerciaux, enseignement supérieur (packaging)
- 250 demandes qualifiées via le formulaire en ligne

Secteurs

- 29% de clients
- 23% fabricants non adhérents
- 15% institutions publiques/associations
- 15% enseignement/consulting

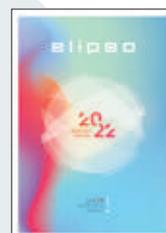
Profil des principaux demandeurs

- Responsables R&D
- Responsables QSE
- Directeurs commerciaux

Par ailleurs, on observe, sur le site *elipso.org*, un phénomène de longue traîne car nous recevons régulièrement de nouvelles demandes depuis le lancement en mars 2022.

Guide de la décarbonation et la sobriété énergétique

Lors de la création du guide de l'emballage, il a été prévu de publier des guides sur d'autres thématiques. Début 2023, le guide de la décarbonation et de la sobriété énergétique sera disponible selon les mêmes modalités.



Voir page 38



Réseaux sociaux

La création de contenus adaptés aux réseaux sociaux et leur diffusion font pleinement partie de la stratégie de contenus. Le media social privilégié est actuellement **LinkedIn** dont la portée des posts s'est développée ces dernières années, mais orienté BtoB uniquement. **Twitter** reste aussi un canal utilisé mais suscite une adhésion moindre tout en restant un moyen privilégié pour atteindre les journalistes.

Réinvestir ces canaux pour servir les messages d'Elipso est une des actions importantes du pôle communication pour 2023.

Site internet *elipso.org*

Fin 2022, une nouvelle version optimisée techniquement du site *elipso.org* a été mise en ligne. Dans un premier temps, L'accent a été mis sur l'actualité, l'espace presse et les publications. Dans un second temps début 2023, une version plus complète sera mise en place.



Communication interne

Le saviez-vous ? Ce sont plus de 500 articles qui ont été publiés en 2022 sur l'espace adhérents par les collaborateurs d'Elipso sur leurs différents sujets d'importance : évolutions réglementaires, projets législatifs, économie circulaire, information filière...

Le luxe d'Elipso, une production très riche et experte de documents indispensables aux adhérents. Ils sont rangés dans une grande malle qu'est votre espace adhérent (l'extranet). Ces documents, webinaires, mémo sont peut-être méconnus de certains adhérents ou de leurs équipes. Nous allons travailler à rendre cela plus ergonomique et attractif.

À noter : chaque entreprise adhérente peut demander plusieurs comptes d'accès à l'espace adhérents pour ses collaborateurs. Pour ce faire : envoyer un mail à contact@elipso.org



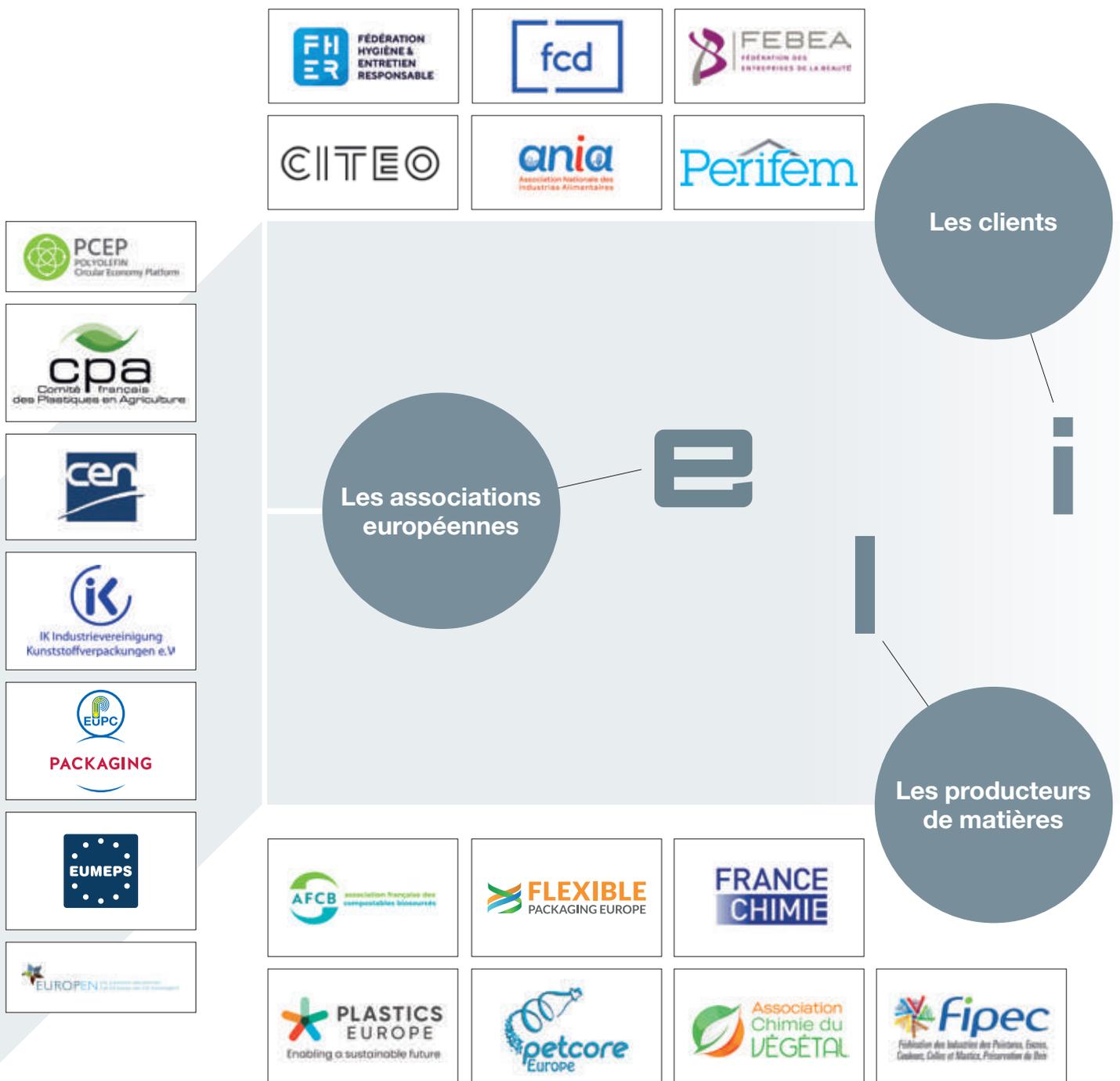
Plus sur l'offre de service : p30 et 31

Et en 2023 ?

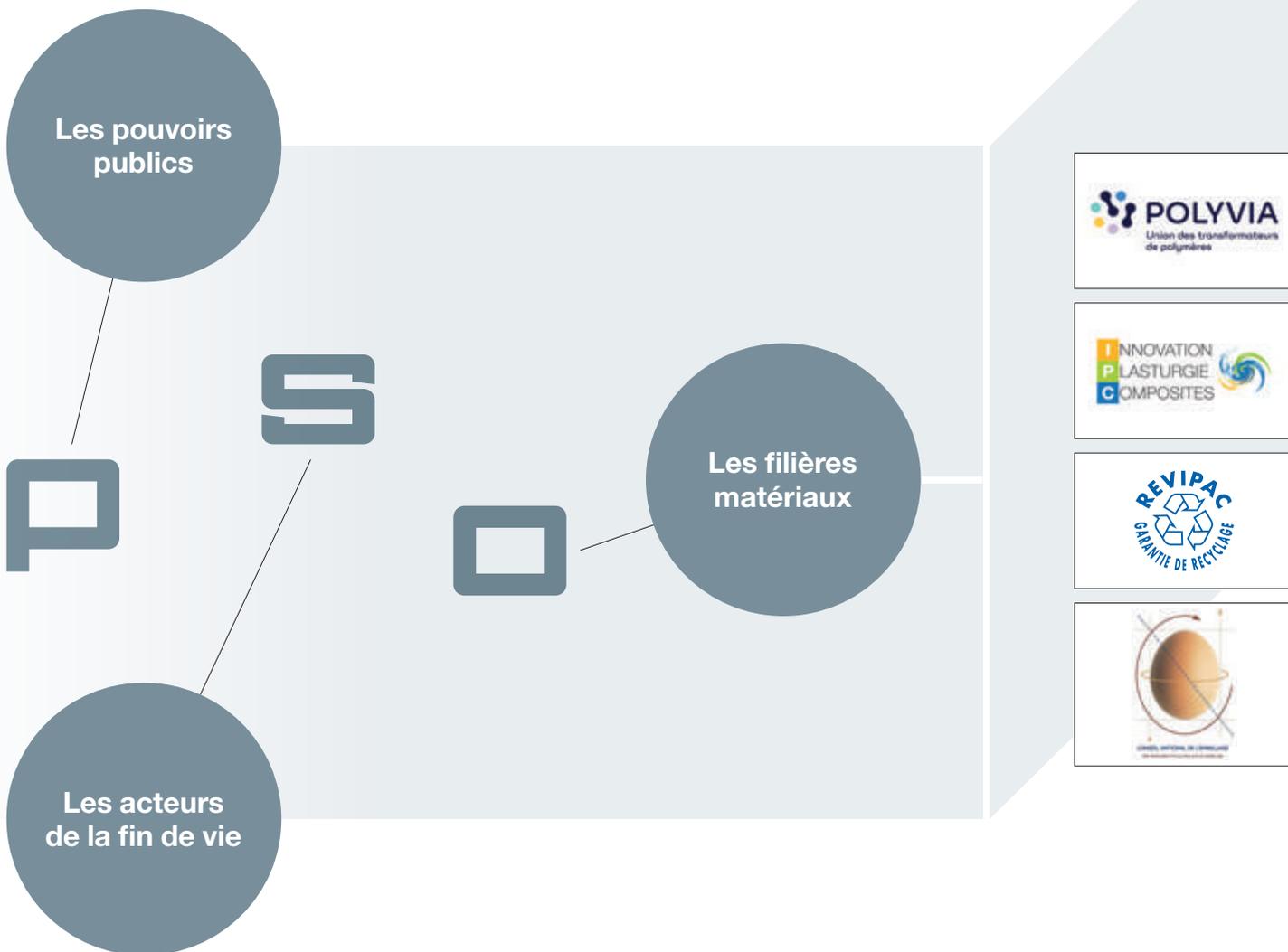
- Valoriser l'offre de service aux adhérents
- Nouveau site internet : second trimestre
- Refonte identité graphique
- Stratégie de contenus multi canaux

Réseau & partenaires

Toute l'année, Elipso représente, collabore et contribue aux travaux menés avec les parties prenantes, qu'elles soient associatives ou institutionnelles. Des centaines de réunions et groupes de travail qui permettent à Elipso de porter l'expertise de la filière de l'emballage plastique.



La *voix* !
d'un secteur
majeur



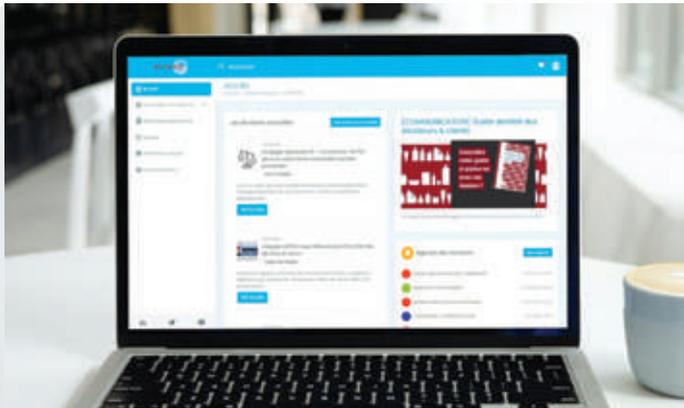
Elipso à votre service

L'espace adhérent sur elipso.org

Votre lien quotidien avec Elipso !

- Actualité de la filière.
- Agenda des réunions Elipso, des webinaires et plus généralement des événements de la filière.
- Ordres du jour et comptes-rendus des commissions et sections.
- Documents clés produits par Elipso ou ses partenaires.

Vous êtes informé(e) via une notification email de chaque nouvelle actualité des rubriques où vous êtes inscrits(es). À noter qu'un récapitulatif hebdomadaire vous est envoyé le vendredi.



Pour n'avez pas encore de compte ou vous avez perdu votre mot de passe, contactez **Séverine Dageville** : s.dageville@elipso.org.

Une équipe d'experts pour vous répondre

Des questions sur la réglementation, les travaux législatifs, l'économie circulaire, les matériaux en contact, la sécurité des consommateurs, la communication... À tout moment vous pouvez contacter l'équipe Elipso !

Deux salles à votre disposition dans les locaux d'Elipso

Des rendez-vous, des réunions d'équipe, des formations ou besoin d'un espace de travail entre deux trains ? ELIPSO met à la disposition de ses adhérents deux salles de réunions idéalement situées en plein cœur de Paris : 13 rue La Fayette, Paris 9^e (quartier Opéra). Facilité d'accès : Métro ligne 3,7,9 et RER A.

Les salles sont équipées pour de deux grands écrans de vidéo projection et d'un système téléphonique (téléconférences) ainsi que du Wifi.

- Petite salle : capacité 8 pers.*
- Grande salle : capacité 25 pers.*

Un coin cuisine est également à votre disposition pour café, thé, eau.

*capacité hors périodes de restrictions sanitaires

Pour toute réservation de salle, contacter **Séverine Dageville** : s.dageville@elipso.org



Elipso **VEILLE** et **DÉCRYPTE** et **INFORME EN CONTINU** son réseau d'adhérents sur les évolutions de leur activité, les travaux de préparation et de mise en place des évolutions législatives et règlementaires.

Elipso **ACCOMPAGNE** ses adhérents sur les grands sujets de transformation et notamment celui d'une transition écologique vers une économie circulaire.

Elipso **CONTRIBUE, REPRÉSENTE, PORTE LA VOIX** et **L'AMBITION** d'une filière de l'emballage plastique unie, auprès de toutes les parties prenantes : entreprises, institutions, associations, medias, et autres organismes de représentation.



Sans oublier la **CONVIVALITÉ**, puisque Elipso vous propose sa convention annuelle qui permet aux adhérents de se retrouver à l'occasion d'une soirée festive et une journée studieuse !

Rendez-vous le 30 juin et 1^{er} juillet, à Paris.

Suivez Elipso
sur les réseaux
sociaux

@elipsoemballage



Elipso



La gouvernance

En tant qu'association professionnelle, ELIPSO est doté d'un conseil d'administration et d'un bureau exécutif.

Président

Christian THERY / *OZEMBAL*

Premier vice-président représentant l'emballage souple

Serge VASSAL / *Groupe BARBIER*

Trésorier

Christophe ROSSE / *KLÖCKNER PENTAPLAST*
Successesseur : Thierry BONNEFOY / *LEYGATECH*

Secrétaire

Gilles ISTIN / *KNAUF INDUSTRIES*

Membre du Bureau

Françoise ANDRES / *RICHARD LALEU*

Rémi WEIDENMANN / *PSB INDUSTRIES*

Sophie GUILLIN-FRAPPIER / *Groupe GUILLIN*

Administrateurs

Andréa ADOLF / *SCHUTZ*

Thierry BERNET / *BERRY CPI*

Franck CORDIER / *BERRY BRAMLAGE*

Guillaume DE DEMANDOLX / *SILGAN*

Thibaud DURAND / *AGRIPLAS*

Jean-François GALLET / *SPHERE France*
Successesseur : Arnaud LEROY / *SPHERE*

Benoît HEBERT / *HERPLAST*

Olivier LAIGRE / *PACCOR*

Isabelle LALLEMANT / *Groupe POCHET*

Philippe LANGELIER / *COVERIS*

Samir MOUTTAKI / *PLASTIPAK*
Successesseur : Brice ISHOW / *PLASTIPAK*

Vincent PERISSE / *BRODART PACKAGING*

Gilles SWYNGEDAUF / *ALBEA*

Olivier TASSEL / *GASCOGNE FLEXIBLE*

Marc de VOOGD / *ALPLA*
Successesseur : Patrick BLANCK / *WERIT*

L'équipe

Une équipe de permanents assure le fonctionnement et la gestion au quotidien de l'organisation.



Emmanuelle BUFFET
Déléguée générale (jusqu'en juillet 2022)



Séverine DAGEVILLE
Chargée des relations adhérents



Gaël BOUQUET
*Délégué général
(à partir de novembre 2022)*



Audrey ANNE
Responsable communication



Sébastien JACQUES
Responsable des affaires publiques



Angèle PELLERIN
Chargée de mission recyclage



Emmanuelle SCHLOESING
*Responsable environnement
et économie circulaire*



EVA MOREAU
*Chargée de mission recyclage
emballages PSE XPS*



Marie-Delphine BRACON
Responsable des affaires réglementaires



Danielle FORIAT
Comptabilité

Josiane STEPHAN
Stagiaire affaires réglementaires

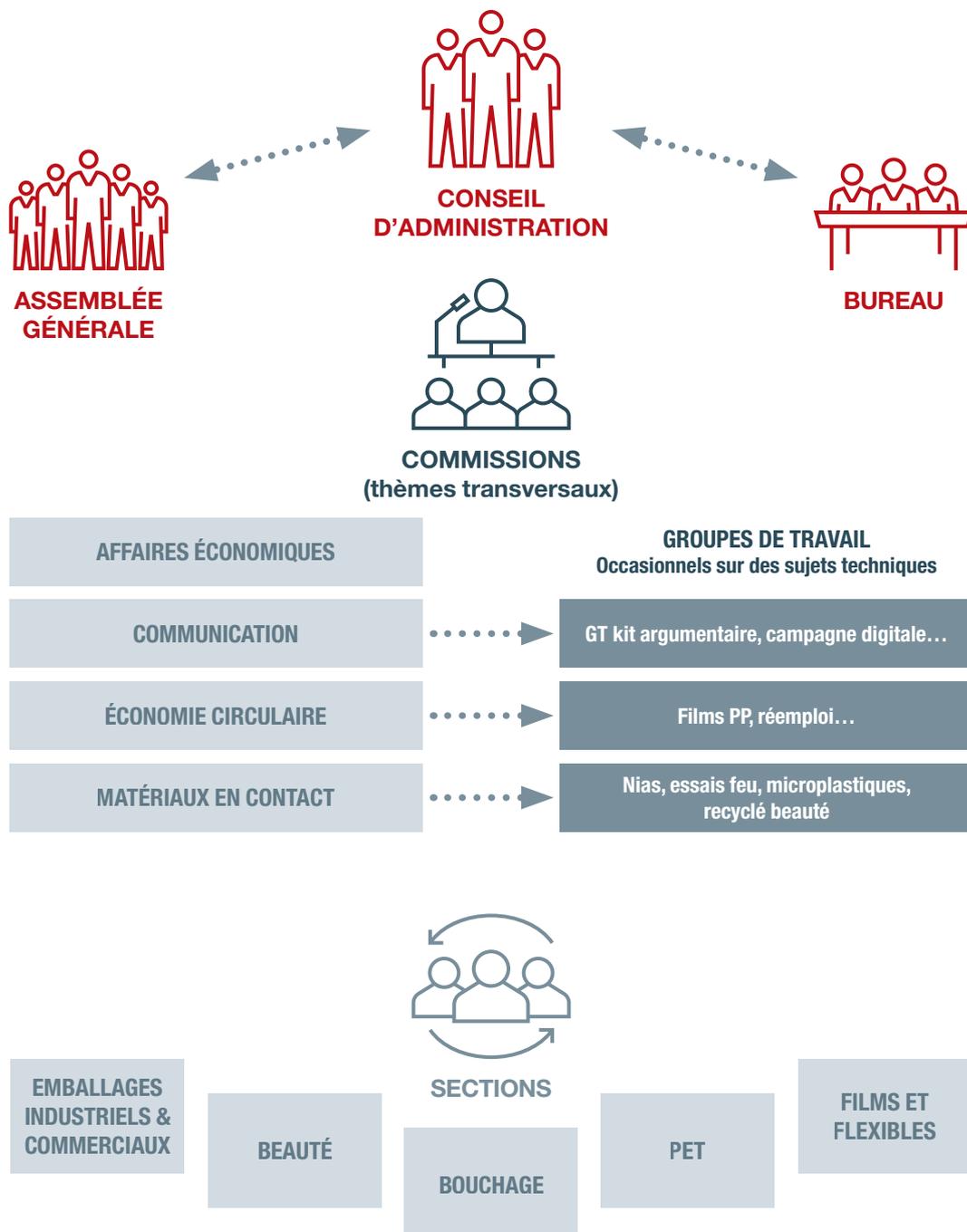
Arthur COCANDEAU
Stagiaire affaires publiques

Commissions et sections

Les **commissions** sont des réunions qui portent sur une thématique commune à l'ensemble des adhérents, quels que soient le type de résine ou d'application des emballages qu'ils fabriquent.

Les **sections** portent sur un sujet vertical, par type d'emballage ou de composants. A ces catégories s'ajoutent des groupes de travail issus de commissions pour porter des sujets ponctuels.

Chaque commission ou section se réunit 3 à 4 fois par an. Ce qui représente près de 80 réunions en 2022. Depuis la période du COVID, les visio-conférences ont été privilégiées.





Agenda des réunions, ordres du jour et comptes-rendu : rendez-vous dans votre espace adhérents sur **elipso.org**

Sections

BOUCHAGE

Philippe PICARD (SOLOCAP-MAB)
Président de la section

BEAUTÉ

Pierre-Yves QUEFELEC (TEXEN)
Successeur : Gilles SWYNGEDAUF (ALBEA)
Président de la section

EMBALLAGES INDUSTRIELS & COMMERCIAUX / ECOFUT

Andrea ADOLF (SCHUTZ)
Présidente de la section

FORUM PET

François Desfretier (PDG PLASTIQUES)
Président de la section

FILMS & FLEXIBLES

Serge VASSAL (Groupe BARBIER)
Président de la section

Commissions

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Christophe ROSSE (KLÖCKNER PENTAPLAST)
Successeur : Patrick BLANCK (WERIT)
Président de la commission

COMMUNICATION

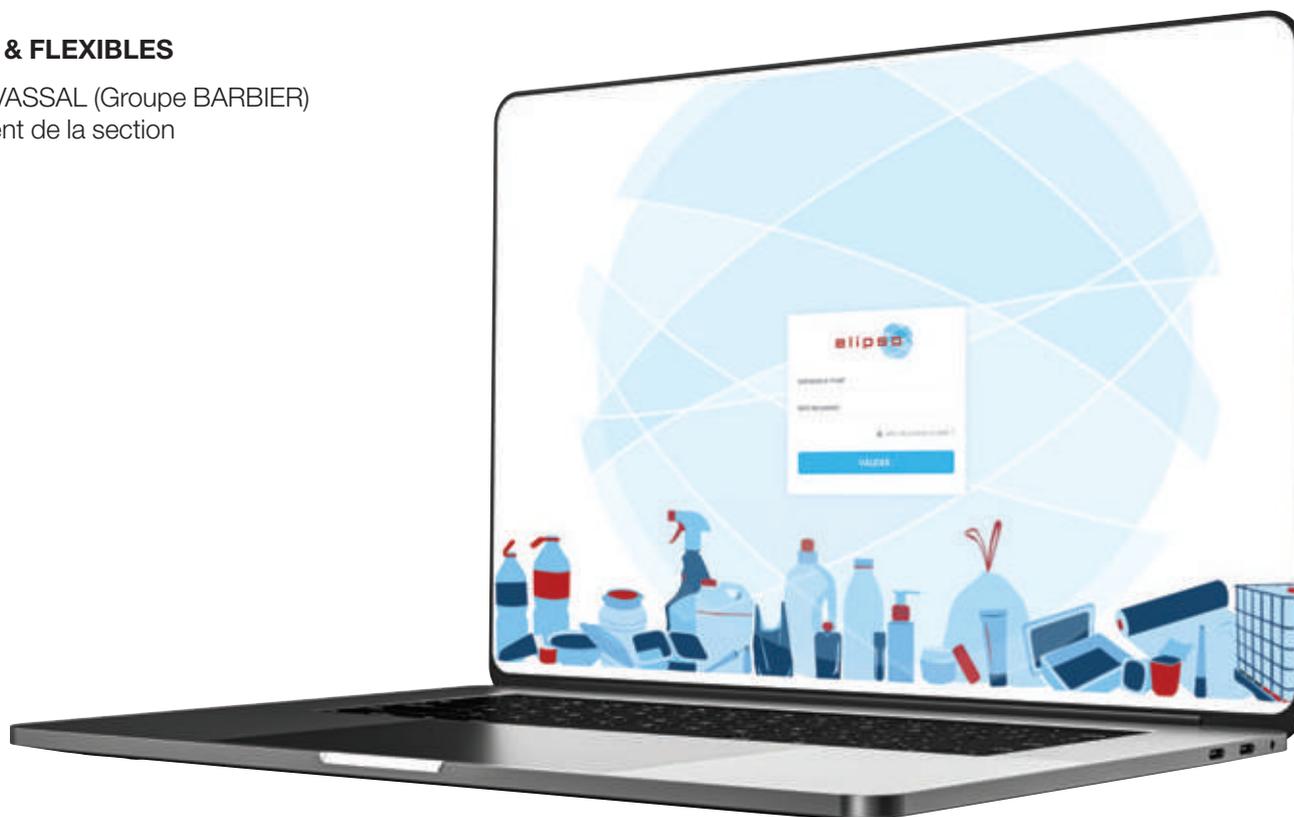
Régine JENNY (KNAUF Industries)
Présidente de la commission

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Gilles SWYNGEDAUF (ALBEA)
Président de la commission

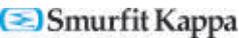
MATÉRIAUX EN CONTACT

Martin FOE (APTAR)
Président de la commission



Les adhérents Elipso

 Agriplas	 ALBÉA packaging and more	 ALPLA	 amcor	 Aptar beauty + home
 ARDEN PLAST	 astra plastique	 AXILONE	 Barbier Plastic solutions	 BASTIN BASTIN PACK
 BBC CELLPACK Packaging	 BERICAP FRANCE	 BERNHARDT PACKAGING & PROCESS	 Berry	 betapack
 LES BOUCHAGES DELAGE	 bourbon packaging by your emballage	 BRODART PACKAGING	 CCL	 CEDAP
 cedo	 COEXPAN	 Constantia Jeanne d'Arc	 COVERIS [™] HIGH PERFORMANCE PACKAGING	 CPC PACKAGING
 CSI THERMOFORME	 décomatic	 deltasacs EMBALLAGES SUPPLÉS	 ECO-LOGISTIQUE Réemploi	 ekoplast
 Emball'ISO	 EMBELIA LE PACKAGING FULL SERVICE	 Emb.i.pack emballage industriels	 emsur	 EPOCA PRODUCTS
 XP EXTRUPLAST	 Faerch	 FaiveleyTech	 FIPACK GROUPE	 flexiico [®] Emballez vos clients
 fip	 Gascogne	 GERRESHEIMER	 GREIF	 greiner PACKAGING
 GROUPE GULLIN	 HEBERT GROUP	 Impactgroup.	 intraplás	 JACQUES [®] emballages
 jokey	 KNAUF INDUSTRIES	 kp	 LACROIX	 GROUPE LACTALIS

 Leygatech	 Publipak	 LOGOPLASTE GROUP	 Packaging Solutions	
	 plastics group			 Packaging
 EMBALLER VOS IDEES	 PACKAGING SOLUTIONS	 LA DYNAMIQUE ENRALLAGE	 PLASTIGOS	
	 PLASTOLON		 QUALIPAC	
 RKW REMY S.A.S.	 SAINT-ANDRÉ PLASTIQUE	 C.E.E.R. SCHISLER PACKAGING SOLUTIONS	 Schoeller Allibert	
	 Food Care	 DEMAIN PREND FORME	 SIRAP	
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TECHNOLOGIES			 SINCOPLAS	 SLEEVEVER INTERNATIONAL
		 Design of your packaging solutions		
 Emballage		 Taghleef Industries	 PSB INDUSTRIES	 Produit le meilleur, partage l'excellence
	 UNITED CAPS CLOSE TO YOU		 Involve. Inspire. Impress.	

DÉCARBONATION & SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

LE GUIDE DE LA TRANSITION
POUR LES ENTREPRISES
DE L'EMBALLAGE PLASTIQUE

SORTIE
PRÉVUE EN
2023

Exemplaires imprimés
disponibles sur demande.

Kit de communication
sur l'espace adhérent
d'*Elipso.org*

Le format

12 pages A4

Le contenu

Quels sont les atouts de l'emballage plastique pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ? Comment améliorer ses pratiques sur son site et apporter des preuves de sa démarche de progrès auprès de ses clients ?



La *voix*
d'un secteur
majeur!



13, rue La Fayette 75009 Paris – France
Tél. 33 (0)1 46 22 33 66
contact@elipso.org – www.elipso.org
@ELIPSOemballage